



COMMUNE
DE
CROISILLES
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

Compte-rendu

Conseil municipal du vendredi 25 aout 2023

Salle du Conseil, Mairie de Croisilles

Tableau de présence :

Serge BILLAUT	P	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	AE (Monique Vandewalle)	Laure CORDONNIER	P
Mickael CUVELLIER	P	Gérard DUE	P
Xavier CHRETIEN	P	Alain GREBERT	P
Ludivine JAMPIERRE	AE (Xavier Chrétien)	Raphaëlle MAGGIOTTO	P
Cécile MARKOWSKI	P	Brigitte MERLIN	AE (David Bulcourt)
Mathieu REBOUT	P	Hervé SAINT-POL	AE (Gérard Dué)
Caroline SANTERNE	P	Eric SELLEZ	P
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Claude HOMBERT	P		19 votants

P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – () : procuration

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 18h00

Déroulé de l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du 09 juin 2023

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

2. Achat de deux terrains rue du 8 mai 1945

Les parcelles AK16 (105 m²) et AK17(129m²) avaient précédemment fait l'objet d'un compromis de vente et ont fait l'objet d'un dépôt de permis de construire (1 par parcelle). Les acquéreurs de cette parcelle (Arthur Delabare et Virginie Dequéant) et le vendeur ont décidé, d'un commun accord, d'annuler purement et simplement le compromis, sans indemnité de part ni d'autre.

Afin de se prémunir de tout projet de construction d'habitations inadaptés dans ce périmètre (des bâtiments R+2 étant initialement prévus), et en vu des projets de sécurisation de la circulation dans cette rue, il est proposé que la Mairie rachète ces terrains au coût de 10.000 euros par terrain.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cet achat.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

3. Vidéosurveillance – demande de subventions

Lors d'un précédent Conseil Municipal, il avait été voté l'accord de ce dernier pour mener des études et des demande de devis concernant l'installation de la vidéosurveillance dans la commune.

Des devis ont été fait et présentent de multiples solutions, options... Pour décider ce qu'il semble pertinent de mettre en place dans la commune, une commission sera prochainement réunie.

Les premières estimations tendent à évaluer le budget entre 150 000 euros et 200.000 euros. Le Conseil Municipal s'accorde sur le fait de mettre en place une solution qualitative, efficace et pérenne.

Monsieur Chrétien demande la différence qu'il y a entre vidéo surveillance et vidéo protection. Monsieur Sellier précise que les dispositifs de vidéoprotection filment la voie publique et les lieux ouverts au public : rues, place, complexe sportif, bâtiments communaux etc... Les dispositifs de vidéosurveillance filment les lieux non ouverts au public : réserve d'un magasin, entrepôts, habitations etc...

Monsieur Chrétien demande si il y a une opportunité de faire reprendre cette compétence par la CCSA. Monsieur le Maire précise qu'une telle compétence ne pourrait se faire que sur un périmètre restreint (axes majeurs...) et ne permettrait pas une couverture efficace de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter que Monsieur le Maire procède à des demande de subventions à l'ensemble de nos partenaires.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

4. Passage de la comptabilité à la M57 au 1^{er} janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré le 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des Métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué part toutes les catégories territoriales (région, département, EPCI et commune). Il reprend les éléments communs au cadre communal existant.

Ce référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est prévue au 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce passage au référentiel M57.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

5. Parc éolien rue de Boyelles – projet RWE Renouvelables France

La Société RWE envisage l'installation de 3 éoliennes sur le territoire de la commune de Croisilles (chemin de Boyelles de l'autre côté de l'autoroute et de la voie SNCF). Leur puissance minimale sera de 4,2 à 5,9 MW pour une hauteur allant de 150 à 180 mètres. Les documents correspondants ont été remis préalablement aux membres du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour la poursuite des études par la société RWE, d'approuver le principe d'implantation du projet sur le domaine communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation des chemins ruraux et voies communales.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
5	1	12	1*	19

(*) Mathieu Rebout se retire du vote étant concerné par le projet.

6. Projet Eurowatt – projet d'extension du Parc éolien de la voie des Prêtres 3

La société Eurowatt envisage l'installation de 3 éoliennes dans le secteur entre Croisilles et Fontaine les Croisilles. Les documents correspondants ont été remis préalablement aux membres du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour la poursuite des études par la société Eurowatt, d'approuver le principe d'implantation du projet sur le domaine communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation des chemins ruraux et voies communales.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
4	2	12	1*	19

(*) Mathieu Rebout se retire du vote étant potentiellement concerné par le projet d'une façon ou d'une autre

7. Convention avec l'EPF – terrain rue Eugène Hornez

La parcelle ZC74 sise rue Eugène Hornez avait fait l'objet d'une délibération précédente quant au rachat par la commune d'une bande de largeur de 3 m le long de la Sensée pour l'entretien de cette dernière et pour assurer le passage à la parcelle se situant à l'arrière. Un découpage de la parcelle avait été ainsi faite en ZP74p1 et ZP74p2.

Le terrain n'ayant finalement pas été acheté par les potentiels acquéreurs est de nouveau à vendre. Il est proposé que la commune demande à l'EPF de faire l'acquisition de cette parcelle pour une durée maximale de 5 ans, durée pendant laquelle la commune s'engage à mener un projet en conformité avec les règles en vigueur de l'EPF et en co construction avec cet organisme.

Monsieur Rebout demande ce qu'il adviendra si le PLUI est révisé dans l'intervalle de temps du rachat de la parcelle par la commune à l'EPF. Monsieur le Maire précise qu'il conviendra alors de revoir les projets éventuels en conséquence.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle en question par l'EPF.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0.	19	0	19

8. Tarif Adhésion à la MDH

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le passage de la cotisation à la Maison des Habitants à 5€ par famille. Ce tarif était précédemment de 2€. Cela résulte d'une volonté de s'aligner sur le tarif des autres centres sociaux de l'Arrageois.

L'adhésion est à régler à la rentrée de septembre

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

9. Sujets divers et informations

Eclairage public

Le Conseil Municipal avait décidé de consulter la population suite à l'expérimentation de l'extinction des candélabres la nuit entre 23h et 5h. Cette consultation, sous forme de référendum a eu lieu début juillet. Il est regretté le très faible taux de participation (moins de 10% du corps électoral).

Pour autant, le Conseil Municipal respectera le résultat du vote et la mairie procédera, dès que possible, au rallumage de l'éclairage public la nuit. Des réflexions pourront être menées sur des techniques alternatives (gestion des phases, ...) dans les mois à venir.

L'éclairage partiel de la commune actuel s'explique par le rallumage qui avait été fait pour la retraite aux flambeaux le 13 juillet. L'entreprise étant en vacances, elle n'avait pas rétabli l'éclairage public. Cela sera fait prochainement.

Participation citoyenne

Le 12 juin dernier, 8 concitoyens ont participé à la formation de la Gendarmerie sur leur rôle de « référent participation citoyenne ». Monsieur Bulcourt refait une présentation rapide du dispositif et mentionne que dans les autres communes adhérant à ce programme, la plupart des Conseillers Municipaux sont référents. Les personnes souhaitant devenir référentes peuvent le devenir à tout moment en faisant la demande en mairie. Quelques démarches administratives sont faites par la Gendarmerie avant que la personne soit officiellement référente.

10. Questions du groupe « Vision Croisilles »

- 1) nous vous informons que nous ne sommes pas en possession des notes de synthèses des différentes délibérations concernées.

Les notes ont été communiquées entre la réception des questions et la tenue de la réunion de ce jour.

- 2) nous sommes surpris de ne pas voir la délibération concernant l'éclairage public suite au référendum.

Voir point abordé plus haut.

3) vous avez comme projet l'agrandissement de la station d'épuration, aux vues de l'évolution de la loi sur l'utilisation des eaux rejetées par ces stations avez vous réfléchi à la réutilisation de cette eau?

Il est possible en effet que ces eaux puissent être proposées à la réutilisation pour les agriculteurs entre autres. La question sera abordée. Néanmoins, une prise de compétence par la CCSA ces prochains mois n'est pas à exclure.

3) concernant le terrain dans le prolongement du terrain synthétique est rempli de chardons. Avez vous pour projet de les couper?

Cela sera fait dès que la machine des services techniques, actuellement en panne, sera réparée

4) pouvez vous faire un rappel afin que les habitants rentrent leurs conteneurs des le ramassage.

Cela a été fait dans le dernier magazine du SMAV. Nous ferons un rappel prochainement dans le Croisilles Infos.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 19h15.